



Feuille de renseignements

L'allaitement et le Code des droits de la personne

L'allaitement (au sein ou à la poitrine) est protégé par le Code des droits de la personne (« le Code »). Le Code interdit toute discrimination déraisonnable fondée sur le sexe. Le « sexe » comprend la grossesse, la possibilité de grossesse ou les circonstances se rapportant à la grossesse, comme l'allaitement (au sein ou à la poitrine). Les personnes allaitantes et les parents de toutes les identités de genre et expressions sexuelles sont également protégés par le Code.

- Les parents ont le droit d'allaiter (au sein ou à la poitrine) leur enfant dans un lieu public, comme à la piscine, au restaurant, au parc, au centre commercial ou dans un autobus.
- Il est rare que la législation sur les droits de la personne permette de demander aux parents qui allaitent de se déplacer ou de se couvrir.
- Les personnes qui offrent des services au public devraient avoir accès à un endroit propre, confortable et relativement privé qui permet aux parents d'allaiter (au sein ou à la poitrine) leur enfant au besoin.
- Le personnel allaitant a le droit de bénéficier d'un soutien raisonnable de la part de l'employeur afin de pouvoir continuer d'allaiter (au sein ou à la poitrine) leur enfant. Par exemple, on peut leur offrir des pauses flexibles et un endroit réfrigéré pour entreposer le lait extrait.

Connaissez votre Code!

Le Code est la loi provinciale sur les droits de la personne qui protège les particuliers et les groupes contre la discrimination au Manitoba. Il est appliqué par la Commission des droits de la personne du Manitoba. Il n'y a pas de frais pour déposer une plainte relative aux droits de la personne et demander conseil si l'on a des préoccupations à ce sujet. Le Code a un statut particulier et prime sur toutes les autres lois de la province du Manitoba.

Ces renseignements fournissent une explication simplifiée des dispositions du Code. Pour en savoir plus, veuillez consulter le Code ou communiquer avec la Commission des droits de la personne du Manitoba.

mai 2023